

Je dirai que le ministre des Postes (M. Ouellet) témoigne au comité des prévisions budgétaires en général, où il discute d'un projet de loi très important, et je pense qu'ayant déjà un engagement antérieur, il se devait de s'acquitter de son devoir. Il ne peut pas être à plusieurs endroits en même temps.

Monsieur le président, je suis vraiment flatté de constater que le député de Brandon-Souris vient soudainement de découvrir les nouvelles boîtes aux lettres qui servent en même temps à renseigner le grand public sur les rouages modernes d'un service postal des mieux rodés au monde. Je suis heureux qu'il ait noté cette innovation, mais je regrette qu'il n'ait pu saisir le message qu'on a pourtant amplement diffusé pour bien expliquer les avantages et l'efficacité de ce service.

Les changements apportés découlent d'un programme de planification à long terme entrepris par le ministère depuis déjà quelques années. De fait, le Canada est le premier pays au monde à offrir à ses clients un service comme la poste garantie, soit la distribution du courrier de première classe dès le lendemain de la mise à la poste, et cela, d'un bout à l'autre du pays. Et quand on pense à l'étendue du pays, on peut en conclure qu'il s'agit tout de même là d'un exploit plutôt extraordinaire.

Comme on l'a expliqué dans notre publicité et dans nos dépliants distribués à domicile, les bandes de couleurs que portent les boîtes servent à indiquer la nature des services offerts. Chaque boîte compte une, deux ou trois bandes de couleurs, dont chacune représente une heure limite de mise à la poste. La bande bleue indique l'heure limite pour le courrier national, soit le courrier destiné aux centres les plus éloignés du pays. A cause de la distance que doit parcourir ce courrier, on demande aux gens de poster leur courrier plus tôt dans la journée. Si le client se plie à cette exigence, nous nous engageons à livrer son courrier dès le prochain jour de distribution.

La bande blanche indique une heure limite plus tardive pour le courrier régional, alors que la bande mauve est pour le courrier local et, dans ce dernier cas, il s'agit d'un tout nouveau service accordé aux clients, ajoutant ainsi une nouvelle dimension à notre service de poste garantie.

Enfin, ce que l'on a cherché à faire, c'est d'offrir aux clients l'occasion de se prévaloir du meilleur service possible, et cela en indiquant clairement sur nos boîtes aux lettres le genre et la nature des services offerts. N'est-ce pas d'ailleurs ce que font les entreprises pour mieux faire connaître leurs prix?

Je transmettrai au ministre les commentaires de mon honorable ami en lui disant un peu l'agressivité dont il a fait preuve, mais le connaissant déjà depuis longtemps, je sais que, dans le fond, il sait que nous avons le meilleur service au monde; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons beaucoup d'admiration pour les députés de l'opposition qui ne disent pas toujours ce qu'ils pensent, mais qui pensent assez souvent ce qu'ils disent.

● (2210)

[Traduction]

AIR CANADA—LA QUESTION DE L'EMPLOI DES
NON-SYNDIQUÉS PENDANT LA GRÈVE—LA DEMANDE DE
POURSUITES JUDICIAIRES

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le vendredi 13 juillet, j'ai posé les questions suivantes au ministre du Travail (M. Munro) à l'égard de la grève de la section financière d'Air Canada à Winnipeg qui en était

Ajournement

alors à sa septième semaine et j'ai reçu les réponses suivantes: J'ai demandé:

En réponse à des questions posées à la Chambre la semaine dernière, le ministre a dit qu'il réservait son jugement sur la demande du syndicat impliqué dans la grève qui demandait la permission de poursuivre la compagnie pour emploi illicite de la main-d'œuvre tant que la médiation n'aura pas eu une chance d'aboutir. Comme les pourparlers de médiation ont maintenant été abandonnés, le ministre est-il disposé à accéder à la demande du syndicat qui voudrait poursuivre?

L'HON. JOHN C. MUNRO (MINISTRE DU TRAVAIL): Monsieur l'Orateur, le député prétend que les pourparlers ont été interrompus. J'ai tenté de dire qu'il est à espérer que cette situation est provisoire.

Puis j'ai demandé:

Le ministre a-t-il terminé son enquête sur les allégations selon lesquelles Air Canada oblige le personnel non syndiqué à remplacer les travailleurs en grève? S'il a terminé cette enquête, quels en sont les résultats?

L'HON. JOHN C. MUNRO (MINISTRE DU TRAVAIL): Je n'ai pas terminé l'enquête, monsieur l'Orateur.

Comme chacune des réponses données par le ministre était insatisfaisante, je fais inscrire cela aux questions à débattre. Mais, avant de poursuivre, j'ai reposé à peu près les mêmes questions hier et j'ai reçu à peu près les mêmes réponses. J'ai pensé qu'il était temps de clarifier certains faits au sujet de cette grève et de l'inertie du ministre du Travail à cet égard.

Tout d'abord, en ce qui concerne la réponse du ministre vendredi et lundi derniers qu'il n'avait pas encore reçu le rapport de l'enquête qui, selon lui, a été réalisée par son ministère à propos des allégations qu'Air Canada a fait usage de menaces pour convaincre le personnel de bureau non syndiqué de faire le travail des grévistes, ce problème a été porté pour la première fois à l'attention de la Chambre par une série de questions que j'ai posées au ministre le 20 juin, soit il y a presque un mois. Le syndicat avait fait ces allégations au ministère avant cette date. Puis, le 5 juillet, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a posé au ministre la question suivante et a reçu la réponse suivante:

J'aimerais demander au ministre s'il fera examiner par les agents de son ministère à Winnipeg les accusations selon lesquelles on a commandé à des employés non syndiqués d'Air Canada de faire le travail des grévistes, sans quoi ils étaient menacés de renvois.

L'HON. JOHN C. MUNRO (MINISTRE DU TRAVAIL): Je dois recevoir des renseignements à ce sujet aujourd'hui ou demain.

«Aujourd'hui ou demain». C'était le 5 juillet. Le 13 juillet, et à nouveau le 16 juillet, lorsque j'ai posé la même question au ministre, il n'avait toujours pas reçu le rapport. Il s'agit là, je me permets de le rappeler à la Chambre, d'une situation de grève. Il s'agit d'une urgence. Ce n'est pas une occasion qui permet le luxe d'exercices intellectuels de gentilshommes faits à une allure posée. Lorsqu'une action est nécessaire, elle est nécessaire sur-le-champ. Encore aujourd'hui, le personnel syndiqué qui a tout d'abord proféré ces allégations n'a pas encore vu d'indications qu'une enquête était en cours. Personne du ministère n'a communiqué avec eux à ce sujet.

J'ai fait ma propre enquête et je suis convaincu de la validité de leurs allégations. J'ai parlé à des employés non syndiqués qui m'ont dit que lorsqu'ils ont hésité à faire le travail de briseurs de grève en remplaçant les grévistes à la section des finances, ils avaient le droit de refuser, mais leur refus aurait été noté dans leur dossier personnel. Il ne faut pas un génie pour comprendre ce qu'une telle note peut signifier dans la carrière d'un homme ou d'une femme. Il faudrait une personne douée d'un caractère ou d'une force exceptionnelle pour résister à de telles pres-